



## PROCES-VERBAL :

### ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 8 JUILLET 2020 A 19H30 Bains de Saillon

En présence de vingt-huit citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée primaire légalement convoquée.

Celle-ci se tient en période de lutte contre la pandémie du Covid19 afin de présenter des comptes pour un exercice qui s'est terminé il y plus de six mois.

Après les salutations d'usage il indique que quelques personnes se sont excusées et rappelle l'ordre du jour.

Il désigne MM Jean-Paul Rey et Nicolas Cheseaux scrutateurs.

#### **1. Protocole de la dernière assemblée Primaire**

##### Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 28 novembre 2019. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Comptes 2019 de la municipalité**

##### Lecture et commentaires

Le président Thurre présente les comptes 2019 de la municipalité qui étaient consultables au bureau communal et sur internet depuis 20 jours. Il apporte quelques commentaires notamment sur les services autofinancés, sur la fiscalité et sur la vente du télé-réseau. Notre commune compte 2718 habitants à ce jour.

Les comptes présentent les chiffres suivants : Une marge d'autofinancement de Fr. 3'989'061.26, un bénéfice de Fr. 1'020'252.33, des investissements nets de Fr. 1'315'346.58 et une fortune de Fr. 6'410'443.83.

##### Rapport du réviseur des comptes

M. Philippe Dini de la fiduciaire Dini et Chappot SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent d'approuver les comptes.

##### Approbation

L'assemblée primaire approuve les comptes 2019 de la municipalité à l'unanimité.

#### **3. Divers**

Le président Thurre ouvre les divers en indiquant que dans le cadre de la gestion de la crise due au Covid19, la position du conseil municipal est d'attendre de voir les répercussions sur les commerces locaux afin de cibler les aides nécessaires plutôt que d'arroser la population de bons.

Puis le président Thurre passe la parole à chaque membre du conseil :

- La conseillère Amélie Roduit-Thurre présente le Projet de création d'un couvert communal sur les terrains « En Rosaire ». Elle présente également le projet d'étude d'un chauffage à distance



dans la zone « Les Collombeyres », puis elle informe de l'avancement du projet de Plan de Développement Régional.

- Sur le sujet du projet de chauffage à distance, il est répondu à un citoyen qu'il n'est pas possible d'utiliser l'ancien forage géothermique.
- Le vice-président Moïse Tramaux, présente la situation du parc communal d'éclairage public et de l'économie énergétique qui en découle. Il indique également que l'éclairage des tours est en cours.
- Le conseiller Joël Roduit présente l'état d'avancement du projet d'irrigation et de lutte contre le gel du cône de la Salentze.
  - Il est répondu à un citoyen que ce projet, par captage dans la nappe phréatique, n'influence pas le réseau d'eau potable, ni les captages des Bains de Saillon.
- Le conseiller Christian Lalain, après avoir indiqué l'excellente gestion des réseaux d'accueil de la petite enfance, parents d'accueil et Tapagoilles, durant le confinement du coronavirus, il donne un état de situation des travaux en cours de réalisation de la salle de l'Envol. La salle de gymnastique étant condamnée, des solutions ont été trouvées pour tous les besoins scolaires et de sociétés locales. Pour ce qui est des nouveaux bâtiments pour les Tapagoilles, il informe que le concours architectural se met en place pour une réalisation en 2022.
  - Il est répondu à un citoyen qu'il n'y a pas de pression du milieu scolaire pour la création d'une nouvelle crèche. Les locaux actuels sont suffisants et une restitution des locaux occupés par les Tapagoilles donnera du confort aux élèves. A ce sujet il est précisé qu'il n'y aucune classe scolarisée en pavillon. Ceux-ci servent pour des appuis, des intervenants extérieurs ou des cours d'activités créatrices manuelles.
  - Il est également précisé, à la demande d'une citoyenne, que les élèves effectueront des cours de gymnastique à l'extérieur. Ils ne se déplaceront pas systématiquement à l'extérieur.
- Le président Charles-Henri Thurre, quant à lui, présente les activités du Centre Médico-Social de Saxon et les implications financières sur notre commune.

Puis, dans les divers, les sujets suivants sont abordés :

- Le littering dans les espaces communaux de villégiatures, ainsi que le nombre de poubelles publics pour éviter cet effet malheureux.
- La fermeture du Bourg à la circulation et la gestion du trafic par l'arrière du Bourg.
- La gestion du temps de travail du personnel de la conciergerie durant le confinement du Covid19.
- L'entretien de l'entrée principale du centre scolaire.
- La mise à jour du site internet de la commune.

Le président Thurre lève cette assemblée à 21h10. Elle est suivie du traditionnel verre de l'amitié tout en rappelant les prescriptions de lutte contre le Covid19.

Certifié exact

Le Président  
Charles-Henri Thurre

ADMINISTRATION COMMUNALE



Le Secrétaire  
Boris Clerc



PROCES-VERBAL :

## ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU 8 JUILLET 2020 A 18H30 Bains de Saillon

En présence de neuf bourgeois, le président Thurre ouvre cette assemblée bourgeoisiale légalement convoquée.

Après les salutations d'usage il nomme les quelques personnes qui se sont excusées et rappelle l'ordre du jour.

### **1. Protocole de la dernière assemblée bourgeoisiale**

#### Lecture et approbation

Le Secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 28 novembre 2019.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **2. Comptes 2019 de la bourgeoisie**

#### Lecture et commentaires

Le président Thurre apporte quelques commentaires sur les comptes 2019 de la bourgeoisie.

Ceux-ci présentent une perte de Fr. 42'336.30 et une fortune de Fr. 1'103'135.03.

#### Rapport du réviseur des comptes

M. Philippe Dini de la fiduciaire Dini et Chappot SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent d'approuver les comptes.

#### Approbation

L'assemblée bourgeoisiale approuve les comptes 2019 à l'unanimité.

### **3. Divers**

Le président Thurre informe rappelle aux bourgeois que suite à l'adoption par la Confédération du Plan Directeur Cantonal, le site de la Sarvaz figure dans la fiche E.9 Décharges avec l'état « Information préalable ». Il se peut donc qu'il soit exigé de combler cette brèche. Par contre, dans le cadre de la gestion des eaux potables de notre commune, ce secteur a été mis provisoirement en zone de protection. Ce qui ne permettra pas le dépôt de matériaux non-propres.

Pour ce qui est du zonage des terrains « En Rosaire », il est également rappelé aux bourgeois que l'ouverture de cette zone ne pourra se faire que lorsque que le Valais dans sa globalité soit dans les normes fédérales de surfaces à construire, prévision à quinze ans. Dans ce cadre notre commune a été soumis aux exigences du programme fédérale Raum+ qui consiste à passer en revue l'ensemble des zones constructibles pour déterminer les surfaces pas encore construites.



Une bourgeoisie demande s'il est prévu un entretien sur la traverse de Sinlioz car cette route comporte des nids de poules. Il lui est répondu que cette route est forestière et qu'un entretien en conséquence est prévu trois fois par année avec répartition des coûts avec les communes de Leytron et Fully.

Il est également précisé, pour le confort des marcheurs, que les sentiers pédestres sont, moyennant un accord, entretenus par la commune de Leytron.

La parole n'étant plus demandée, le président lève l'assemblée.  
Il est 19h10.

Certifié exact

BOURGEOISIE DE SAILLON

Le Président  
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire  
Boris Clerc

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ch. Thurre'.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Boris Clerc'.